



© Commune de Mons-Boubert



© Commune de Mons-Boubert

1/ Les moindres interstices de la commune sont végétalisés selon une palette diversifiée d'arbustes et de vivaces. Ce fleurissement met en valeur le patrimoine architectural picard. 2/ Le jardin pédagogique de la commune est entretenu en code rustique et naturel : les espaces gazonnants sont tondu à 15 cm de haut et une fauche annuelle est effectuée au niveau de la prairie naturelle.

Mons-Boubert, une ascension fulgurante

Dans la Somme, le village de Mons-Boubert a réussi l'exploit de récolter 4 fleurs en moins de 5 ans... La politique volontaire du Maire en faveur d'une identité rurale contemporaine, couplée aux talents du jardinier en chef, ont fait du village un espace de qualité largement végétalisé.

La commune de Mons-Boubert, comptant 548 habitants, a entamé il y a 15 ans un important travail de requalification de ses espaces de vie. Une fois les travaux d'enfouissement des réseaux effectués, l'ascension dans la labellisation des Villes et Villages Fleuris a été fulgurante : 1^{ère} fleur en 2011, 2^e fleur l'année suivante, 3^e fleur en 2015 et enfin, en 2016, la consécration avec la 4^e fleur. "En 2001, quand nous avons pris la tête de la municipalité, nous avons posé les constats : de gros points noirs empêchaient la commune de se développer et d'attirer une population nouvelle" raconte Emmanuel Delahaye, Maire de Mons-Boubert. Le plus gros problème provenait de la physionomie du village installé au fond d'une vallée sèche : toutes les eaux de pluie ruisselaient des plateaux agricoles vers le village et finissaient par inonder la route principale longue de 4 km. "Cette physionomie du village concentrant en une rue les eaux pluviales, a dégradé le patrimoine bâti, alors en bien mauvais état. Dernier point noir, un centre d'enfouissement de déchets se trouve sur la commune, un important nombre de camions transitant par le village, ce qui nous a valu, à l'époque, le nom de 'Mons poubelle'. Mais nous avons décidé de tirer parti de toutes ces contraintes, le village ayant, par chance, conservé son caractère rural. De plus, nous sommes inscrits dans un territoire boisé et préservé de qualité comme en témoigne la création du futur PNR Baie de Somme Picardie Maritime dont nous ferons partie" relate le Maire.

Sortir Mons-Boubert de l'eau

"Pour sortir la tête de l'eau, nous avons fait appel à l'association SOMEA, spécialisée dans des solutions techniques face aux problèmes hydrologiques et d'érosion des sols. De 2002 à 2004,

des haies ont été plantées pour retenir les eaux, des mares ont été recréées pour assurer un rôle tampon, des zones humides ont été restaurées, leur gestion ayant été confiée à des agriculteurs selon un contrat de gestion. Nous nous sommes ensuite lancés dans l'enfouissement des réseaux d'eaux pluviales et, par la même occasion, de tous les autres réseaux aériens sous la voirie principale du village. Le chantier s'élevait à 2,5 M €, ce qui était considérable pour nous. Le département nous a apporté un soutien financier et la Communauté de communes Baie de Somme Sud s'est portée garante de nos remboursements. Enfin, nous avons tiré parti de notre centre d'enfouissement technique : considéré comme une nuisance selon la loi, une taxe sur la tonne enfouie peut être demandée par la mairie aux exploitants. Ainsi, nous avons réussi à financer ces grands travaux. Certes, le coût fut élevé, mais c'est un investissement à long terme. Ces travaux nous permettent aujourd'hui de faire des économies !" s'exclame Emmanuel Delahaye. Suite à cela, les voiries ont été rétrécies afin de pacifier la circulation et les accotements ont été enherbés, lançant alors la végétalisation effrénée du village.

Gérer autrement

Dans un réel souci de santé publique et de santé de l'environnement, le Maire a décidé très tôt de n'utiliser plus aucun intrant, les risques de pollution de l'eau étant ici très élevés. "Grâce à la végétalisation de surfaces autrefois minérales, nous améliorons le cadre de vie de Mons-Boubert tout en diminuant les tâches de désherbage. Auparavant, nous avions 3 salariés à temps plein en charge des espaces verts alors, qu'aujourd'hui, nous n'en avons plus qu'un aidé de 2 contrats 20 h pour gérer de plus grandes surfaces ! La gestion différenciée nous permet de réaliser des économies,



3/ La végétalisation des accotements est assurée selon des conventions citoyennes par les habitants, qui ont ensuite leur gestion à charge. La commune fournit les végétaux (vivaces) afin d'assurer une continuité avec le plan de fleurissement. **4/** Tous les massifs sont paillés. Le paillage des massifs d'arbustes est désormais colonisé avec des vivaces couvre-sols (égopode, lierre, lamier, euchère...), ce qui permet, entre autres, d'éviter de devoir recharger les massifs en broyat.

seulement 3 000 € étant investis par an pour les fournitures telles que le paillage ou le matériel" explique le Maire. C'est Mickaël Poirer, récompensé en 2015 par le prix régional du meilleur jardinier des Villes et Villages Fleuris, qui mène, d'une main de maître, la gestion des espaces verts. Son inventivité et sa technicité se mêlent à la volonté et au dynamisme du Maire, ces derniers "fonctionnant comme un couple complémentaire élu-technicien". Quasiment plus aucune annuelle n'est plantée au profit des vivaces achetées ou produites par les serres communales par division (95 % de vivaces, soit 1 460 m², pour 5 % d'annuelles, soit 40 m²). "Nous achetons la plupart de nos arbres ou arbustes afin de diversifier notre gamme, mais nous en recevons ou bouturons 150 par an. Cette année, nous avons dépensé 350 € dans l'achat d'hortensias, ce qui a été notre dépense exclusive de plantes. Avec l'aide de l'association APEV (Association de Promotion de l'Environnement du Vimeu), qui réside sur la commune, nous disposons de végétaux à bas prix grâce à une convention qu'elle partage avec un pépiniériste. Cela nous a, par exemple, permis de planter 600 m de haie à coût très réduit" témoigne Mickaël Poirer. Une gestion différenciée a été mise en place et définit 4 classes se distinguant selon la proximité au centre du village :

- gestion impeccable : tonte régulière à 5/6 cm et à intervalle réduit ; gazon à base de monocotylédones ; vivaces horticoles (euchères, gaillardes, *Echinacea*, *Carex*...) et annuelles ; végétation spontanée non autorisée ;
- gestion soignée : tonte régulière ; végétation majoritairement horticole pouvant accepter une végétation spontanée maîtrisée ;
- gestion rustique : tonte à 10/15 cm ; vivaces indigènes et plus volubiles (*lysimaques*, *hémérocailles*, *asters*...) ;
- gestion naturelle : tonte annuelle par broyage ou fauche avec exportation ; végétation locale et colonisatrice favorisée.

"C'est une gestion rurale moderne que nous menons. Nous assumons totalement notre fibre rurale et cela ne nous empêche pas d'avoir un fleurissement de qualité en adéquation avec notre territoire" confie Emmanuel Delahaye.

Végétaliser et communiquer

La végétalisation de Mons-Boubert ne s'arrête pas là. Récemment, ce sont 600 m² du cimetière qui ont été réaménagés : apport de 60 m³ de terre, mise en place de sédums et de prairies fleuries couvre-sols entre les tombes, ensemencement des parcelles non uti-

UNE CONVENTION DE FLEURISSEMENT CITOYEN

Fleurir avec les habitants est un très bon moyen pour embellir encore davantage le cadre de vie d'une commune, sans demander d'entretien supplémentaire aux agents. A Mons-Boubert, les agents repèrent les lieux susceptibles d'accueillir un fleurissement citoyen (bas-côtés, talus...). Après une prise de contact avec le propriétaire, si celui-ci est d'accord pour accueillir de la végétation au pied de ses façades, un contrat est signé entre lui, contractant, et la Commune et stipule que :

- la Commune s'engage à fournir des végétaux pérennes (arbustes, plantes grimpantes et vivaces) plantés par les agents ou/et par le propriétaire si celui-ci possède le savoir-faire nécessaire ;
- le contractant s'engage à entretenir les plantations (désherbage, arrosage, taille, division...);
- le contractant peut améliorer les plantations avec des plantes annuelles mais doit respecter la palette pérenne qui a été choisie en accord avec les différentes ambiances de la commune dans un souci d'harmonie.

lisées, végétalisation des têtes de tombes en graminées, plantation de haies champêtres... cela a finalement représenté 1 semaine de travail à 4 équivalents temps plein dont un stagiaire. "Au départ, les habitants étaient réticents. Plusieurs réunions publiques et affiches ont permis de faire intégrer la démarche en proposant des arguments solides. C'est aussi l'image renvoyée aux communes voisines qui a fait comprendre aux Mons-Boubertois que le village était en train de changer, et en bien, ceux-ci recevant de nombreux compliments sur leur village" explique le Maire. La commune est en étroite relation avec Saint-Valéry-sur-Somme, commune 4 fleurs, ce qui permet des échanges constructifs continuant de faire évoluer les pratiques. Les 2 municipalités favorisent d'ailleurs l'échange d'expériences : elle ont récemment organisé une journée d'information à destination des élus et techniciens sur les pratiques, matériel et plantes à utiliser en substitution des produits phytosanitaires. C'est donc en tirant parti des contraintes techniques et réglementaires que Mons-Boubert est aujourd'hui exemplaire en matière de gestion et de fleurissement durable, méritant alors pleinement sa nouvelle 4^e fleur.

* sur demande, recevoir le plan de gestion détaillé en envoyant un mail avec pour objet : plan détaillé de Mons-Boubert à redaction@espacepublicetpaysage.com